

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE-PROPRIÉTAIRE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX.

Le Roi d'Italie à Paris. = Réception du maréchal Joffre à l'Académie

UNE AME DE PRÊTRE

Il n'est jamais trop tard pour parler de ceux qui, après avoir été des exemples vivants de toutes les vertus, restent à jamais, quand ils sont morts, des modèles pour les générations. On permettra donc, aujourd'hui, à un paroissien de Saint-Martin de Roubaix, de déposer, sur la tombe de Mgr Bertaux, au nom de tous les Roubaisiens que les circonstances ont empêchés d'accomplir déjà ce pieux devoir, l'hommage d'un souvenir ému, fait de vénération, de reconnaissance et d'affection.

D'eilleurs, comment oublier, ici, les liens d'amitié qui, pendant de si longues années, ont uni le doyen de Saint-Martin et le directeur du *Journal de Roubaix*? Notre œuvre regat toujours les encouragements du régent prélat, qui, publiquement, lui témoigna souvent de vives sympathies, et qui la défend avec ardeur quand l'ignorance ou la mauvaise foi l'attaquent.

Et puis, n'est-ce pas le moment, quand, après la victoire, notre cité libérée, ayant déjà secoué sa torpeur, se prépare à relever ses ruines et à revivre, n'est-ce pas le moment de rappeler que Mgr Bertaux fut l'un des artisans, et sans doute l'un des meilleurs, de la prospérité de Roubaix dans le passé?

Oui, ce prêtre modeste, tout en âme, eût, par le simple rayonnement de son caractère, de sa beauté morale, disons le mot, de sa sainteté, une influence considérable sur les destinées de notre ville.

Car, la fortune d'une région ne repose pas seulement sur l'intelligence et l'initiative de ses industriels et de ses commerçants, sur l'habileté professionnelle et le courage de ses ouvriers; elle a surtout comme facteurs principaux, le développement et la mise en pratique des principes essentiels, base de la famille et de la société. Ces principes, créateurs d'ordre, de travail, de probité, de générosité, la religion les enseigne. Quand ils sont prêchés par un ministre de Dieu qui les incarne et les illumine de l'éclat de ses vertus, ils pénètrent peu à peu toutes les couches sociales; ils sont irrésistibles.

Qui dira tout ce que notre patrimoine moral, source certaine de notre patrimoine économique, doit à Mgr Bertaux?

Par le seul fait de sa mort, monsieur chretien intégralement et catholique sans restriction, ce prêtre qui, même physiquement, faisait penser au curé d'Ars, en imposait aux consciences les plus rebelles et faisait s'incliner devant lui, c'est-à-dire devant la foi qu'il représentait si dignement, les esprits les plus prévenus et les plus hostiles. Le bien réalisé par lui pendant sa longue vie de zèle, de dévouement et d'abnégation, est incalculable.

En élevant des églises, en bâtant des écoles, en créant sur tous les points de la cité des œuvres d'éducation et de préservation, Mgr Bertaux a multiplié les foyers où s'affirment les qualités de notre race. Il a été le bon citoyen épis de la grandeur de Roubaix, et qui met, à la disposition de la chose publique, les seuls trésors qu'il possède: sa belle intelligence et son grand cœur.

Avant tout, et c'est, à mes yeux, son plus beau titre de gloire, le doyen de Saint-Martin a été, pour de nombreuses générations, l'image du devoir, une image aimable et souriante.

Le devoir, en tout, partout et toujours, telle fut la seule ligne de conduite de Mgr Bertaux.

Je souviens qu'un jour, un peu avant la guerre, à la fin d'une visite au presbytère, l'invitai pour que le vénérable prêtre, que je savais souffrant et fatigué, ne vint pas me reconduire jusqu'à la porte. Rien ne fit. Il se leva en disant: « Je dois vous reconduire, c'est mon devoir, et il faut toujours faire son devoir... »

Tout l'homme, tout le prêtre, tout le pasteur, est dans cette réponse. Pour ce nonnaïsme, il n'y avait pas de grand devoir et de petit devoir, il y avait le devoir.

Mgr Bertaux, qui était un patriote ar-

dent, n'a pas vu la victoire de nos armes. Il n'a pas entendu les cloches de St-Martin se ranimant pour sonner les triomphantes Te Deum. Dieu l'avait rappelé à lui pour d'autres apothéoses.

Mais il est doux de croire que ce juste a veillé de là-haut sur notre cité, et qu'il a préservé de la destruction et de la mort.

LOUIS ROSICHERZ.

LA RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE DEVANT LA CHAMBRE

Paris, 19 décembre. — M. Abel continue la discussion du projet de réparation des dommages de la guerre.

M. Dubois, rapporteur de la Commission du budget, a énuméré les dommages, disant que 250.000 immeubles sont détruits, 250.000 profondément atteints, et des centaines de mille hectares ravagés. Il a cité les vols dans les usines de l'industrie, évaluant la valeur des maisons détruites à 20 milliards, les meubles à 5 milliards, les pertes de l'agriculture à 10 milliards, de l'industrie et des mines à 20 milliards, les chemins de fer, des ports et des canaux à 9 milliards 500 millions, au total 64 milliards 500 millions. L'orateur conclut: Nous devons avoir droit de priorité de réparations. L'Allemagne doit supporter la rigueur des conventions de La Haye.

On discute ensuite le contre-projet de M. Forgeot, maintenant l'obligation du remboursement.

M. Lebrun critique le projet, comme contraire aux principes admis par les alliés.

Après l'intervention de M. Desplas, demandant le vote du texte de la Commission, on proclame le résultat du scrutin sur le projet, qui est pris en considération.

Le contre-projet Forgeot, mis aux voix, n'est pas adopté.

La séance est levée.

Le Maréchal Mackensen a été interné à Budapest

CETTE MESURE A ÉTÉ PRISE SUR L'ORDRE DU GOUVERNEMENT HONGROIS

Berne, 19 décembre. — On télégraphie de Budapest à la « Gazette de Francfort »:

« Malgré le démenti opposé par le Bureau des Affaires étrangères, nous avons appris que le maréchal Mackensen se rendrait à Budapest dans le but de poursuivre, avec les autorités militaires allemandes qui occupent la capitale hongroise, les négociations concernant l'internement de son fils, lequel, les journaux publient l'information suivante :

« Le maréchal Mackensen et tout son état-major ont été arrêtés, hier, à Budapest, sur l'ordre du comte Karolyi. »

Comment fut opérée l'arrestation

Berne, 19 décembre. — On mande de Vienne à la « Gazette de Francfort »:

« Le maréchal Mackensen est arrivé hier à Budapest avec son état-major dans un train comprenant quarante wagons-salons et fourgons. Le président du Conseil et plusieurs officiers se sont rendus à la gare pour le saluer. »

Le chef de la mission militaire française présente aussi à la fin de la Guerre hongroise que le maréchal Mackensen devait être désempêché et interné.

Le maréchal fut informé dès son arrivée à Budapest. Des pourparlers s'engagèrent dans son wagon-salon et durèrent trois heures. Finalement, un commandant lui déclara: « Monsieur le maréchal, je vous accorde dix minutes de réflexion. Je vous laisse le temps de me suivre, vous ne pourrez pas faire autrement. Je vous attends dans dix minutes sur le quai. »

Le garé fut cerné par 200 soldats munis de mitrailleuses et les ponts du chemin de fer surveillés. Au bout de dix minutes, le maréchal, accompagné de son fils, se déclarant prêt à obéir. Sur sa demande, les opérateurs de cinéma furent éloignés.

Le maréchal a été conduit en automobile au ministère de la Guerre.

Le comte Karolyi offre son château à Mackensen

Amsterdam, 19 décembre. — On mande de Budapest :

« Le comte Karolyi a offert son château de Fot, en Hongrie, au maréchal Mackensen comme lieu d'intérim. »

Pour protéger le retour de nos prisonniers

Paris, 19 décembre. — Un croiseur, un torpilleur et des avions vont assurer le convoyage des navires ramenant nos prisonniers des ports de la Baltique en France.

M. Wilson, qui était un patriote ar-

L'ARRIVÉE du Roi Victor-Emmanuel A PARIS

La réception, par le Président de la République, à la gare du Bois de Boulogne. — Au Ministère des Affaires étrangères

Paris, 19 décembre. — Le Roi acclame Victor-Emmanuel III. Au lendemain des solennelles visites du roi d'Angleterre, du roi des Belges et du président des Etats-Unis, la venue du roi d'Italie a pris toute sa signification aux yeux du



VICTOR-EMMANUEL III

peuple français. Elle a attesté la force des liens qui unissent les deux nations; elle a confirmé une fois de plus, et de façon éclatante, ce sentiment de la solidarité latine qui, aux heures les plus critiques de l'histoire, a poussé les plus critiques de l'Europe à nos côtés dans la grande lutte pour le salut du monde. Entre la France et l'Italie, il y a tout un passé de gloire, toute une large communauté de culture intellectuelle et de généreuses aspirations à un haut idéal. C'est la civilisation latine que les deux peuples viennent de défendre victorieusement contre la « kultur » germanique prétendant à la domination universelle; c'est la force de rayonnement des nobles traditions auxquelles ils doivent leur grandeur morale et politique qu'ils ont su sauvegarder, pour le bien général des hommes, par le sacrifice de leur sang généreux.

Le peuple de France n'ignore pas la partie décisive que prit le roi Victor-Emmanuel III dans les événements qui ont préparé la victoire du droit; il n'ignore pas que l'influence personnelle du souverain s'affirme de façon décisive en deux circonstances mémorables: au mois d'août 1914, quand la guerre fut déclarée à la France par les empires centraux, et au mois de mai 1915, quand l'Italie, à son tour, entra en campagne. La neutralité de l'Italie en 1914, préparant son intervention armée en 1915, fut en partie l'œuvre du souverain, ayant la saine conception de son devoir envers son pays et envers tout le monde civilisé.

Pendant toute la durée de la guerre, l'attitude du roi-soldat symbolisa la volonté italienne de souffrir et de lutter héroïquement jusqu'à la victoire de la plus noble des causes.

C'est pourquoi le salut de la France au souverain de la nation-sœur traduira tout l'elan d'un cœur fidèle. On le comprendra d'autre côté des Alpes, où l'on sait, comme nous le savons, que l'amitié des deux pays est non seulement nécessaire au maintien de la paix de l'Europe, mais que par elle s'affirmera plus glorieusement encore dans le monde ce génie latin qui a formé la pensée

ainsi: « Lorsque nous disons que l'ennemi doit payer la dette, nous formulons une revendication de justice, et nous présentons cette revendication, parce que notre droit fut violé et que nous fûmes les principales victimes de la guerre et nous réclamons l'intégralité de nos dommages. »

M. Delahaye, qui succéda à M. Klotz, déclare que l'Allemagne doit payer. Il appelle l'attention du ministre sur certains signes avant-coureurs des crises commerciales.

M. Millière-Lacroix, rapporteur, demande au Sénat de voter le projet, dont l'ensemble est adopté à l'unanimité.

Séance demain.

FRANCE & AMÉRIQUE Un drapeau étoilé envoyé de New-York

Important discours de M. Klotz au Sénat. Notre dette actuelle est de 162 milliards. L'ennemi doit payer la dette.

Paris, 19 décembre. — On a discuté, au Sénat, le renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Klotz, ministre des Finances, rappelle les services rendus par la Banque au commerce, à l'industrie et à l'Etat. Il indique qu'au dernier congrès, douze milliards furent souscrits par son intermédiaire.

M. Klotz constate que notre s'élève maintenant à 162 milliards, et, si le 30 novembre, la dette extérieure était de 27 milliards, nous avions pour 33 milliards de bons de la Défense Nationale, dont l'émission n'est pas arrêtée et permet de restreindre les avances de la Banque de France à l'Etat.

L'orateur estime que notre crise, et cette récession, touche. On ne peut ressentir qu'une fois, dans sa vie, cette sorte de sen-

sation. »

M. RAMANONES A PARIS

Une entrevue du chef du Gouvernement espagnol avec M. Wilson

Madrid, 19 décembre. — Une note officielle dit que M. Wilson, déclinant l'invitation du gouvernement espagnol de visiter

les éléments contre-révolutionnaires et la libération de tous les prisonniers de guerre allemands; l'attribution au conseil des commissaires de tous les pouvoirs législatifs, exécutifs, jusqu'à la convocation de l'assemblée nationale, réservant (C.O.S.) le droit

sur les nominations des ministres spéciaux.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la censure, pour les télexgrammes ou articles concernant la conférence de la paix ouverte.

Le délégué britannique se composera de dix membres. La réunion demandera la suppression de la